



SYNDICAT MIXTE DES GAVES

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 11 MARS 2025

Délibération n° 2025 0305

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Lundi 3 mars 2025

Secrétaire de séance : Jacques MARQUEZE

<i>Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 15, Pouvoir : 0)</i>					
TITULAIRES			Présents (13)	Excusés (11)	Pouvoirs (0)
ACCOUS	BERGEZ	Eric	X		
AGNOS	BERNOS	André		X	
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle		X	
ARETTE	CASABONNE	Pierre	X		
BEDOUS	LAPORTE	Pierre	X		
BORCE	COUSTET	Jean-Claude	X		
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe	X		
ESCOU	CASABONNE	Jean		X	
ESCOUT	BETAT	Sylvie		X	
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRÈRE	GARCES	Catherine		X	
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric		X	
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul	X		
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOIN	BENOÏT	Louis	X		
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (2)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIÛLE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe		X	
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel			
GEUS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène			
GOES	LOUSTAU	Didier			
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINTE-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 7, Pouvoir : 1)

TITULAIRES			Présents (5)	Excusés (5)	Pouvoirs (1)
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude	X		
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARREX	CAZALETS	Henri			X M. CHOPIN
NAVARREX	CHOPIN	Marjorie	X		
NAVARREX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARREX	FRANCAIS	Hubert		X	
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François		X	
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain	X		

SUPPLEANTS			Présents (2)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
BUGNEIN	LIBANTE	Raymond		X	
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian		X	
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste			
NAVARREX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			

Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 1, Pouvoir : 0)

TITULAIRES			Présents (1)	Excusés (1)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme	X		

SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation, Cécile ROUSSEL – Secrétaire administrative et comptable

Délibération N°2025_0305

ENGAGEMENT DES ETUDES D'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DES ETUDES RELATIVES AUX OUVRAGES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE (PEP) AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DU GAVE D'OLORON

Rapport n°2025_0305 : rapporteur : Didier CAZENAVE-LAROCHE

Par délibération n°2024_0501 en date du 27 mai 2024, le comité syndical a décidé d'engager le SMGOAO dans la mise en œuvre du Programme d'Etudes Préalable (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du gave d'Oloron, tant sur les opérations mutualisées à l'échelle du bassin versant du gave d'Oloron que pour les actions propres à la structure. Ce Programme d'Etudes Préalable au PAPI a été validé par les services de l'Etat le 10 janvier 2025.

Pour rappel, le Programme d'Etudes Préalable au PAPI est une démarche partenariale et collaborative à l'échelle du bassin versant du gave d'Oloron dont l'objectif premier est d'élaborer une stratégie de prévention du risque inondation après avoir réalisé un état des lieux et un diagnostic du territoire par exploitation des données existantes. Le programme d'actions défini est établi en tenant compte des 7 axes d'actions du PAPI, en ajoutant un axe relatif à l'animation, à savoir :

- Axe 0 : Animation du programme d'études préalable au PAPI
- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : La surveillance et la prévision des crues et inondations
- Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise

- Axe 4 : La prise en compte du risque dans l'urbanisme
- Axe 5 : La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : Le ralentissement des écoulements
- Axe 7 : La gestion des ouvrages

Le programme d'actions, tel que constitué, prévoit que l'Institution Adour porte l'animation du PAPI ainsi que diverses opérations qui seront réalisées en régie (Axe 0). La structure est également identifiée comme maître d'ouvrage, pour le compte des EPCI-FP et des syndicats en charge de la GEMAPI, des actions considérées comme mutualisables à l'échelle du territoire, afin de simplifier les démarches de demandes de subvention auprès des partenaires financiers, et en particulier les services de l'Etat, et bénéficiaire d'économie d'échelle sur les investissements. Un projet de convention fixant les rôles et responsabilités administratives et financières de chacun, notamment au regard des aides publiques, a été approuvé par le comité syndical du SMGOAO (délibération n°2024_1205 en date du 10 décembre 2024).

D'autres actions sont portées en propre par les structures gemapiennes des territoires concernés. A ce titre, pour les axes 1, 2, 6 et 7, cinq actions doivent être réalisées par le SMGOAO sur les 3 années de Programme d'Etudes Préalable au PAPI gage d'Oloron :

- Action 1.11 : Etude hydraulique du sous bassin versant du Joos
- Action 1.12 : Etude hydraulique du sous bassin versant du Vert
- Action 2.3 : Equiper la vallée de l'Escou avec plusieurs stations de surveillance
- Action 6.6 : Etudes préalables aux travaux d'un bassin écrêteur sur l'Escou pour protéger Escou, Escout, Précilhon, Goès et Oloron Sainte-Marie
- Action 7.1 : Etudes préalables à la création d'un système d'endiguement couplé à un aménagement hydraulique sur l'Abérou pour protéger Ledeuix et Estos

Les actions 1.11 et 1.12 sur le Joos et le Vert concernent l'amélioration de la connaissance de l'aléa inondation pour ces deux cours d'eau. Les objectifs sont de :

- réaliser un diagnostic de l'inondabilité des deux cours d'eau et analyser notamment les conséquences de l'évolution du territoire (urbanisation, modification de l'occupation des sols, modification du parcellaires, etc.) sur l'inondabilité ;
- définir les caractéristiques de l'écoulement en crue (hauteurs d'eau, vitesses d'écoulement) pour les bassins versants considérés et pour différentes crues (décennale, cinquantennale, centennale et millénaire) ;
- proposer des solutions non structurelles (alerte et gestion de crise, changement de pratique, solutions fondées sur la nature, etc.) et structurelles (aménagement des bassins versants) permettant de supprimer / limiter le risque inondation au droit des enjeux.

L'action 2.3 vise la surveillance des bassins versants et cours d'eau de l'Abérou, de l'Arriugastou et de l'Escou afin de mettre en œuvre un dispositif d'alerte crues / inondations. En effet, sur le territoire de la vallée de l'Escou, les enjeux sont majoritairement situés en partie médiane ou aval de bassins versants, ce qui permet la mise en œuvre de station hydrométrique et pluviométrique de suivi et d'alerte des niveaux des cours d'eau et précipitations sur les bassins.

Les actions 6.6 et 7.1 sur l'Escou et l'Abérou concernent les études préalables à la mise en œuvre des ouvrages de prévention des inondations, à savoir la réalisation :

- des reconnaissances complémentaires nécessaires à la définition des ouvrages (campagne topographique, missions géotechniques) ;
- des études Avant-Projet (AVP) / Projet (PRO) de dimensionnement des ouvrages projetés ;
- des études réglementaires (dossier de demande d'examen au cas par cas et les analyses qui en découlent, autorisation environnementale) ;
- des études relatives à l'obtention de la maîtrise foncière.

Le coût estimatif de chaque opération portée par le SMGOAO et le plan de financement prévisionnel associé sont présentés dans le tableau ci-dessous. Pour rappel, la possibilité d'obtenir un financement du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM – aussi appelé fonds Barnier) est conditionnée au fait que l'étude bénéficie à au moins une commune disposant d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). A ce titre, les actions 1.11 (Joos) et 7.1 (Abérou) ne peuvent prétendre à ces subventions de l'Etat.

DEPENSES		RECETTES	
Action 1.11 : Etude hydraulique du sous bassin versant du Joos :			
Etude hydraulique du sous bassin versant du Joos :	60 000 € HT	Partenaires financiers : • Agence de l'Eau Adour-Garonne : (30% du montant TTC) • Région Nouvelle-Aquitaine : (20% du montant TTC) Autofinancement SMGOAO :	21 600 € 14 400 € 36 000 €
Total action 1.11 :	60 000 € HT		
TVA (20%) :	12 000 €		
TOTAL Dépenses action 1.11 :	72 000 € TTC	TOTAL Recettes action 1.11 :	72 000 €
Action 1.12 : Etude hydraulique du sous bassin versant du Vert :			
Etude hydraulique du sous bassin versant du Vert :	140 000 € HT	Partenaires financiers : • Etat, via le FPRNM : (50% du montant TTC) • Région Nouvelle-Aquitaine : (20% du montant TTC) • Agence de l'Eau Adour-Garonne : (10% du montant TTC) Autofinancement SMGOAO :	84 000 € 28 000 € 16 800 € 39 200 €
Total action 1.12 :	140 000 € HT		
TVA (20%) :	28 000 €		
TOTAL Dépenses action 1.12 :	168 000 € TTC	TOTAL Recettes action 1.12 :	168 000 €
Action 2.3 : Equiper la vallée de l'Escou avec plusieurs stations de surveillance			
Equiper la vallée de l'Escou avec plusieurs stations de surveillance :	17 500 € HT	Partenaires financiers : • Etat, via le FPRNM : (50% du montant TTC) • Région Nouvelle-Aquitaine : (20% du montant HT) Autofinancement SMGOAO	10 500 € 3 500 € 7 000 €
Total action 2.3 :	17 500 € HT		
TVA (20%) :	3 500 €		
TOTAL Dépenses action 2.3 :	21 000 € TTC	TOTAL Recettes action 2.3 :	21 000 €
Action 6.6 : Etudes préalables aménagement hydraulique Escou :			
Etudes préalables aménagement hydraulique Escou :	160 000 € HT	Partenaires financiers : • Etat, via le FPRNM : (50% du montant HT) • Région Nouvelle-Aquitaine : (20% du montant HT) Autofinancement SMGOAO	80 000 € 32 000 € 80 000 €
Total action 6.6 :	160 000 € HT		
TVA (20%) :	32 000 €		
TOTAL Dépenses action 6.6 :	192 000 € TTC	TOTAL Recettes action 6.6 :	192 000 €
Action 7.1 : Etudes préalables système d'endiguement et aménagement hydraulique Abérou :			
Etudes préalables système d'endiguement et aménagement hydraulique Abérou :	200 000 € HT	Partenaires financiers : • Région Nouvelle-Aquitaine : (20% du montant HT) Autofinancement SMGOAO	40 000 € 200 000 €
Total action 7.1 :	200 000 € HT		
TVA (20%) :	40 000 €		
TOTAL Dépenses action 7.1 :	240 000 € TTC	TOTAL Recettes action 7.1 :	240 000 €
BILAN DES DEPENSES ET DES RECETTES PREVISIONNELLES			
Pour les opérations portées par le SMGOAO sur les axes 1, 2, 6 et 7 du PEP			
		Total Recettes Etat, via le FPRNM :	174 500 €
		Total Recettes Région Nouvelle-Aquitaine :	117 900 €
Total Dépenses (Actions 1.11, 1.12, 2.3, 6.6, 7.1) :	577 500 € HT	Total Recettes Agence de l'Eau Adour-Garonne	38 400 €
TVA (20%)	115 500 € HT	Total Autofinancement SMGOAO :	362 200 €
TOTAL Dépenses :	693 000 € TTC	TOTAL Recettes :	693 000 €

Le plan de financement pourrait être amené à évoluer en fonction des sollicitations et des retours des partenaires financiers.

Pour rappel, les crédits nécessaires à la réalisation des cinq actions pour les trois années de PEP (2025-2027) seront inscrits aux budgets à venir en sections de fonctionnement (actions 1.11 et 1.12)

et d'investissement (actions 2.3, 6.6 et 7.1).

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical :

- **ADOpte** Le présent rapport
- **Autorise** Le Président à solliciter auprès de l'ensemble des partenaires techniques et financiers (Etat, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Agence de l'Eau Adour-Garonne) les aides les plus élevées
- **Autorise** Le Président à poursuivre l'ensemble des démarches suivantes :
 - Engager la consultation des bureaux d'études pour la réalisation des différentes missions (études techniques, levés topographiques, sondages géotechnique, analyse environnementale, fourniture et pose des stations de mesure, etc.)
 - Suivre le déroulement des opérations
 - Solliciter les services de l'Etat (DDTM / DREAL) pour les besoins des opérations
 - Engager toutes les démarches administratives et techniques nécessaires
 - Signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre des opérations



Le Président

Patrick MAUNAS

<u>Membres en exercice</u>	37
<u>Membres présents :</u>	23
<u>Pouvoir :</u>	1
<u>Nombre de votants :</u>	24
POUR :	23
CONTRE :	0
ABSTENTION :	1 (M. LARCO Jean-Claude)